



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 1<sup>er</sup> février 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2022-02-01\_2634

Compléments d'adhésion à des associations pour  
les équipements culturels et le CLIC

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> février à 13h10 les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 janvier 2022 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
4ème vice-président	Siège vacant	-		-
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme BEN CHEIKH Imène	Visio		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Visio		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Visio		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	Absente		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	Absente		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Visio		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	Visio		P
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Visio		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Absent		-
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Absent		-
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Visio		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Absent		-
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	Visio		P
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial</b>			24
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2634 à 2641	18	0	18

## Exposé des motifs

Dans le cadre de leurs missions de service public, les différents équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial ainsi que le CLIC ont construit des liens et partenariats avec le tissu associatif local ou national, mais aussi avec des réseaux professionnels.

Ces partenariats permettent de mener à bien des projets pédagogiques, de diffuser des créations artistiques, mais aussi de coordonner des actions, de soutenir financièrement des projets de création d'œuvre ou d'éducation artistique, ainsi que d'assurer pour le CLIC la coordination des actions et services destinés aux personnes âgées.

Pour prolonger ces actions, et en complément des délibérations 2020-02-25\_1764 du 25 février 2020 et 2020-11-03\_2047 du 3 novembre 2020, il est proposé d'ajouter les adhésions aux associations comme suit :

### **Pour les conservatoires :**

- La fabrique Jaspir : 10 €/an
- Association MESH - Musique et Situations de Handicap : 50 €/an

### **Pour le réseau de lecture publique et jeu :**

- Association YA FOUEI : 5 €/an

### **Pour la maison Doisneau et le lavoir numérique**

- Comité national français d'ICOM, réseau français des professionnels des musées : 620 €/an

### **Pour le CLIC :**

- CPTS Hygie Nord-Essonne : 60 €/an

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

**Vu** les délibérations du conseil territorial 2020-02-25\_1764 du 25 février 2020 et 2020-11-03\_2047 du 3 novembre 2020 relatives aux adhésions à des associations pour les équipements culturels et sportifs ;

**Entendu** le rapport de M. Jean-Luc Laurent,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve l'adhésion aux associations suivantes :

#### **Pour les conservatoires :**

- La fabrique Jaspir : 10 €/an
- Association MESH - Musique et Situations de Handicap : 50 €/an

**Pour le réseau de lecture publique et jeu :**

- Association YA FOUEI : 5 €/an

**Pour la maison Doisneau et le lavoir numérique**

- Comité national français d'ICOM, réseau français des professionnels des musées : 620 €/an

**Pour le CLIC :**

- CPTS Hygie Nord-Essonne : 60 €/an

2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 18**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 février 2022 ayant été publiée le 04 février 2022



A Vitry-sur-Seine, le 4 février 2022

Le Président

Michel LEPRETRE